

DÉPARTEMENT



ANNÉE 2020

ARTICLES R 1614-28 à R 1614-35 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

QUESTIONNAIRE SUR LE PERSONNEL DEPARTEMENTAL DE L'ACTION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE

Veuillez compléter ce questionnaire et le renvoyer directement à la DREES

POUR TOUT RENSE	IGNEMENT,		
CONTACTER LA	DREES:		
Pôle Aide sociale des départements			
Tél : 01 40 56 81 50			
E.mail: drees-aidesociale@sante.	gouv.fr		
l		<u></u>	
` '		(S) SUR LES DONNÉES CHIFFRÉES DU	
Nom:	NR	Nom:	NR
Domaine :	NR	Domaine :	NR
Titre ou fonction :	NR	Titre ou fonction:	NR
Tél :	NR	Tél:	NR
E.mail:	NR	E.mail :	NR
AUTRE PERSONNE RESSO	OURCE SUR L'ENQUETE (p	our ce volet ou COORDONNATEUR p	our toute l'enquête Aide
		sociale)	
Nom :		NR	
Titre ou fonctions :		NR	
Pour quel(s) volet(s) (SAD/P	A/PH/ASE/PMI/Accès au	x soins/Personnels) :	NR
Direction :		NR	
Tél :	NR	E.mail :	NR

CONSIGNES DE REMPLISSAGE :

Ne laisser aucune case à blanc (NR). Indiquer : "O" (zéro) si la donnée est nulle, "ND" si la donnée n'est pas disponible Contrôler la cohérence entre les valeurs du tableau I et du tableau II. Vérifier que les totaux sont corrects. Ne laisser aucun message d'erreur.

Année 2020 - Département 0

I . LE PERSONNEL DE L'ACTION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE PAR CATÉGORIE

Effectifs au 31 décembre 2020 (VOIR INSTRUCTIONS AVANT DE REMPLIR LE QUESTIONNAIRE)

31. Rééducateurs 32. Puéricultrices 33. Infirmiers 34. Auxiliaires de soins 35. Auxiliaires de puériculture 36. Autres personnels paramédicaux	NR N	Équivalents temps plein NR NR NR NR NR NR NR NR NR N
11. Médecins 12. Sages-femmes 2. Psychologues 3. Personnel paramédical 31. Rééducateurs 32. Puéricultrices 33. Infirmiers 34. Auxiliaires de soins 35. Auxiliaires de puériculture 36. Autres personnels paramédicaux	NR	NR
12. Sages-femmes 2. Psychologues 3. Personnel paramédical 31. Rééducateurs 32. Puéricultrices 33. Infirmiers 34. Auxiliaires de soins 35. Auxiliaires de puériculture 36. Autres personnels paramédicaux	NR NR NR NR NR NR NR NR NR	NR NR NR NR NR NR NR NR
2. Psychologues 3. Personnel paramédical 31. Rééducateurs 32. Puéricultrices 33. Infirmiers 34. Auxiliaires de soins 35. Auxiliaires de puériculture 36. Autres personnels paramédicaux	NR NR NR NR NR NR NR	NR NR NR NR NR NR
32. Puéricultrices 33. Infirmiers 34. Auxiliaires de soins 35. Auxiliaires de puériculture 36. Autres personnels paramédicaux	NR NR NR NR NR	NR NR NR NR
31. Rééducateurs 32. Puéricultrices 33. Infirmiers 34. Auxiliaires de soins 35. Auxiliaires de puériculture 36. Autres personnels paramédicaux	NR NR NR NR	NR NR NR NR
32. Puéricultrices 33. Infirmiers 34. Auxiliaires de soins 35. Auxiliaires de puériculture 36. Autres personnels paramédicaux	NR NR NR NR	NR NR NR
33. Infirmiers 34. Auxiliaires de soins 35. Auxiliaires de puériculture 36. Autres personnels paramédicaux	NR NR NR	NR NR
34. Auxiliaires de soins 35. Auxiliaires de puériculture 36. Autres personnels paramédicaux	NR NR	NR
35. Auxiliaires de puériculture 36. Autres personnels paramédicaux	NR	
36. Autres personnels paramédicaux		NR
		INIX
	NR	NR
4. Personnel social et éducatif	NR	NR
41. Conseillers socio-éducatifs	NR	NR
42. Assistants socio-éducatifs	NR	NR
421. dont assistants de service social	NR	NR
422. dont éducateurs spécialisés	NR	NR
423. dont conseillers en économie sociale familiale	NR	NR
43. Éducateurs de jeunes enfants	NR	NR
44. Moniteurs-éducateurs	NR	NR
45. Agents sociaux	NR	NR
46. Autres personnels socio-éducatifs	NR	NR
461. dont animateurs	NR	NR
462. dont conseillers conjugaux	NR	NR
5. Personnels médico-techniques	NR	NR
51. Biologistes, vétérinaires et pharmaciens	NR	NR
52. Assistants médico-techniques	NR	NR
53. Autres personnels médico-techniques	NR	NR
6. Personnels administratifs et techniques	NR	NR
61. Catégorie A	NR	NR
62. Catégorie B	NR	NR
63. Catégorie C	NR	NR
TOTAL GÉNÉRAL (rubriques 1 à 6)	NR	NR
7. Personnels sous contrats aidés	NP	ND
(Contrats uniques d'insertion, contrats d'avenir, apprentis, etc.)	NR	NR
8. Assistants familiaux (y.c.bénéficiaires d'une indemnité d'attente) (2)		_
81. Nombre d'assistants familiaux au 31 décembre :	NR	7
811. dont résidant dans le département	NR	1
812. dont résidant hors du département	NR	
82. Nouveaux Assistants familiaux embauchés au cours de l'année par le département (3)	NR	7
83. Assistants familiaux ayant connu une période d'attente au cours de l'année (4)	NR	7
84. Assistants familiaux licenciés au cours de l'année après une période d'attente	NR	╡
85. Assistants familiaux réembauchés au cours de l'année suite à un licenciement consécutif à	1111	╡
une période d'attente (1) N'est pas concerné le personnel des établissements d'accueil ou d'hébergement ainsi que des services à domicile.	NR	

De la ligne 1 à la ligne 6 : personnels hors contrats aidés.

⁽²⁾ Indiquer ici le nombre total d'assistants familiaux. Ne pas les reporter dans la ligne "total général".

⁽³⁾ Ne pas compter les assistants familiaux réembauchés après une période d'attente.

⁽⁴⁾ Lorsqu'un assistant familial a connu plusieurs périodes d'attente au cours de l'année, ne le comptabiliser qu'une seule fois.

Année 2020 - Département 0

II. LE PERSONNEL DE L'ACTION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Nombre de personnes en <u>équivalent temps plein</u> au 31 décembre 2020 (VOIR INSTRUCTIONS AVANT DE REMPLIR LE QUESTIONNAIRE)

Services départementaux	Prophylaxie sanitaire	PMI et centres de planification	ASE	Insertion	Personnes âgées - personnes handicapées	dont personnes âgées	dont personnes handicapées	Action sociale polyvalente	Activités générales et diverses	Ensemble
	1	2	3	4	5	5.1	5.2	6	7	8
1. Personnel médical	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
2. Psychologues	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
3. Personnel paramédical	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
4. Personnel social et éducatif	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
5. Personnels médico-techniques	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
6. Personnels administratifs et techniques	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
TOTAL GÉNÉRAL (rubriques 1 à 6)	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR

Année	2020 -	Département	0
-------	--------	-------------	---

III. LES MESURES A DESTINATION DU PERSONNEL DE L'ACTION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE suite à l'épidémie de Covid19

Les questions de ce module visent à lister et décrire les mesures adoptées en direction des professionnels de l'action sociale et médico-sociale des services (hors services conventionnés/prestataires) de votre département suite à l'épidémie de Covid19

	Sélectionnez votre réponse :
En lien avec la crise sanitaire, des mesures spécifiques ont-elles été prises en 2020 à destination du personnel de votre	
département ?	
1. En particulier, des primes spéciales ont-elles été attribuées ?	
1.1. S'agissait-il de :	
1.1.1. Prime "covid", telle que définie par le décret n°2020-711 du 12 juin 2020	
1.1.1.a. En tout combien de professionnels ont reçu la prime "covid" ?	
1.1.2. Autre prime	
1.1.2.a. En tout combien de professionnels ont reçu cette autre prime?	
1.2. À quels types de personnels ces primes ("covid" ou autre) ont-elles été attribuées ?	
1.2.1. Tous les personnels	
1.2.2. Aides à domicile	
1.2.2.a. Aides à domicile auprès des :	
-personnes âgées/ personnes handicapées	
-enfants et familles	
-autre	
1.2.2.b. En tout combien d'aides à domicile ont reçu une prime ?	
1.2.3. Assistants familiaux	
1.2.3.a. En tout combien d'assistants familiaux ont reçu une prime ?	
1.2.4. Personnels de PMI et centre de planification	
1.2.4.a. En tout combien de personnels de PMI et centre de planification ont reçu une prime ?	
1.2.5. Autres	
1.2.5.a. Précisez :	
1.2.5.b En tout combien de ces autres professionnels ont reçu une prime ?	
2. Si d'autres mesures à destination du personnel ont été prises, était-ce :	
2.1. Revalorisation salariale	
2.1.2. En tout combien de professionnels ont bénéficié de cette revalorisation ?	
2.2. Autre	
2.2.1. Précisez	
2.2.2. En tout combien de professionnels ont bénéficié de ces/cette autre(s) mesure(s) ?	